



Le 4 septembre 2014

Mesures protocolaires : REVALORISATION INDEMNITAIRE DES PERSONNELS TECHNIQUES !

Le SNNA-FO a obtenu grâce à son action incessante et une pression quasi permanente auprès de tous les acteurs concernés de la DGAC et du Ministère, la mise en paiement de la PIPC (Prime Intéressement à la Performance Collective) et la revalorisation indemnitaire des personnels techniques. Pour mémoire un préavis de grève a été nécessaire au mois de juin.

La PIPC est une prime destinée à prendre en compte les efforts collectifs des personnels afin d'améliorer la performance globale de la DGAC et de l'ENAC. **La PIPC d'un montant de 100 € sera versée au mois d'octobre à TOUS les personnels.** Le SNNA-FO veillera à ce que cette prime soit reconduite l'année prochaine comme le prévoit le Protocole.

La totalité du régime indemnitaire des personnels techniques (ICNA, IESSA, TSEEAC, IEEAC) sera revalorisée de 1% au 1^{er} janvier 2013 et de 1% au 1^{er} juillet 2014. La mise en paiement avec effet rétroactif est prévue respectivement sur la paie d'octobre et de novembre 2014.

Chacun pourra juger de l'efficacité de l'action du SNNA-FO qui a su tenir le CAP et faire respecter les engagements protocolaires, indemnitaires et statutaires, malgré un contexte national et européen très difficile (remaniements successifs, pression de la commission européenne...).

Le SNNA-FO continuera à proposer et à s'engager aux côtés de l'ensemble des agents afin de garantir la performance et l'avenir de la DGAC tout en préservant une équité de traitement, quel que soit le corps ou la fonction, tant au niveau indemnitaire que statutaire.

